

Compte rendu du comité départemental de suivi

De la réforme des rythmes scolaires

mercredi 10 avril 2013

Invités : Alain Favière, Lucile Guillemain, Christophe Ruby, Stéphane Picout, Fabrice Couégnas (SNUipp-FSU 23), Paul Giangioffe (SE-UNSA 23), IEN Aubusson, IEN G1, IEN G2, DASEN, Secrétaire Général de la DSDEN, représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), représentante de la Préfecture, FCPE (attendue mais pas invitée...)

La DASEN a présenté les communes entrant dans la réforme dès 2013 : Bourganeuf, Aubusson, La Souterraine, Saint Agnant de Versillat, Saint Vaury, Saint Sulpice Le Guérétois, Sainte Feyre, Bonnat, Lavaveix les Mines, Masbaraud-Mérignat

Guéret donnera une réponse le 16 avril 2013.

Evaux les Bains donnera une réponse le 12 avril 2013.

On constate ici qu'il est possible, dans certains cas, de s'éloigner des cadres du décret : le décret prévoit une décision des maires avant le 31 mars 2013.

Plus de 90% des communes ayant une école ont donc choisi de ne pas appliquer la réforme en 2013.

Les représentants du SNUipp-FSU 23 ont regretté de voir une fois de plus se réunir des groupes informels sans en connaître les contours, les contenus ni les compositions. Ils indiquent qu'ils ne répondront plus à des invitations sans avoir un ordre du jour concret et la composition de l'instance réunie. Pour mémoire, la DASEN a refusé de discuter des INEAT/EXEAT lors de la CAPD du 8 avril alors que le SNUipp-FSU 23 avait réglementairement ajouté ce point à l'ordre du jour...

Les représentants du SNUipp-FSU 23 déplorent que ce comité de suivi (qui se réunit 1 à 2 mois après tous les autres comités de suivi des départements de France) ne permette encore pas, contrairement à ce qui se passe ailleurs, de débattre de cette réforme et de ses conséquences avec l'ensemble des acteurs concernés (maires, conseil général, parents...).

La DASEN a introduit le débat en rappelant les principales mesures du décret du 26 janvier 2013 sur les rythmes scolaires... puis s'est éclipse au bout d' $\frac{1}{2}$ heure prétextant un rendez-vous à Limoges.

Le SNUipp-FSU 23 a rappelé ses positions. Il estime que le décret Peillon sur l'aménagement des temps scolaires doit être réécrit.

En l'état, il est inacceptable car :

- il allège de manière insuffisante la journée scolaire
- il allonge le temps de transport des élèves, en particulier des écoles rurales,
- il n'offre aucune garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous,
- il écarte les conseils d'école du processus de modification des rythmes,
- il n'offre aucune garantie d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et la réussite de tous,
- il ne laisse aucune place aux organisations dérogatoires locales,
- il ouvre la voie à des dégradations certaines des conditions d'exercice du métier d'enseignant,
- il n'apporte pas de réponse sur une nécessaire revalorisation salariale des PE

Pour le SNUipp-FSU 23, cette réforme, initiée par le Ministère de l'Education Nationale, renvoie pour son financement aux collectivités territoriales : à l'échelon communal ou intercommunal pour le financement des activités péri éducatives, à l'échelon départemental pour les transports. Le Ministère de l'Éducation Nationale a cédé par manque d'ambition sur les deux valeurs clés susceptibles de garantir les ambitions affichées : **la gratuité et l'obligation de mise en œuvre.**

Les conséquences vont être sans appel : les inégalités territoriales et sociales déjà criantes tant à l'échelle nationale que départementale vont encore se creuser en fonction de la capacité des municipalités d'investir ou non dans le périscolaire, du tissu associatif local, du niveau d'équipement des communes (piscine, gymnase...) et/ou de la présence ou non de personnels formés, qualifiés pour mener ces activités : ce n'est pas acceptable de la part du Ministère de l'Education NATIONALE. Le fait que ce soient principalement des

communes ayant un CLSH qui choisissent d'appliquer la réforme dès 2013 confirment nos craintes.

Enfin, et c'est bien là le plus important, cette réforme n'est pas de nature à favoriser la réussite de nos élèves. Pour un coût estimé à plus de 2,5 millions d'euros annuels pour les collectivités creusoises et donc d'argent public, il serait sans aucun doute plus efficace de baisser les effectifs par classes, de développer les Réseaux d'Aide aux Elèves en Difficulté, les EMALA, de mettre en place le plus de maîtres que de classes, de relancer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Partant de ces constats, et voyant que la DASEN n'avait rien à proposer lors de cette réunion, le SNUipp-FSU 23 soumet un projet d'organisation de la semaine scolaire regroupant les activités péri éducatives et les activités pédagogiques complémentaires le mercredi matin ce qui offrirait la possibilité d'utiliser les circuits de transports du mercredi matin pour permettre un rassemblement des élèves d'un même secteur sur des sites structurants. Cette organisation permettrait une mutualisation des personnels et des infrastructures dans l'objectif d'offrir une diversité et une richesse d'activités péri éducatives.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Classe	Classe	Activités péri éducatives / APC	Classe	Classe
Après-midi	Classe	Classe		Classe	Classe

Cette proposition est bien accueillie par les participants même si l'administration de l'Éducation Nationale fait part de réserves liées à la lecture du décret qui ne permet pas l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées mais sur 9. Le représentant de la DDCSPP pense que les activités du mercredi matin ne seraient peut-être plus péri éducatives mais « extra scolaires » puisqu'elles n'encadrent pas des heures scolaires... M. Chazal note pourtant que les activités pédagogiques complémentaires pourraient avoir ce statut scolaire permettant de donner un caractère péri éducatif aux heures à l'initiative des communes.

Le SNUipp-FSU 23 fait remarquer que la Creuse a fonctionné sous un régime dérogatoire pendant près de 20 ans et qu'elle doit être en mesure de continuer à le faire si c'est dans l'intérêt des élèves.

Le SNUipp-FSU 23 regrette que les communes engagent les enseignants dans des organisations de la semaine scolaire sans que l'Administration de l'Éducation Nationale n'ait précisé que les conseils d'école pouvaient aussi être à l'initiative de propositions d'organisation de la semaine scolaire comme le précise le décret.

Le secrétaire général de la DSDEN répond que les enseignants pouvaient très bien lire le décret par eux-mêmes. Le SNUipp-FSU 23 ne comprend alors pas pourquoi de nombreux documents ont été produits à destination des communes et aucun à destination des enseignants.

Le secrétaire général précise que la DSDEN a prévu d'informer les collègues sur cette possibilité de proposition d'organisation de la semaine scolaire et ajoute que la date butoir pour la faire remonter serait entre le 13 mai et le 21 mai. Le SNUipp-FSU 23 note qu'il y a une véritable volonté de se couper de l'avis des conseils d'école qui ne pourront être réunis d'ici-là.

Le SG pense qu'il est nécessaire que le comité de suivi se réunisse à nouveau afin d'examiner la proposition du SNUipp-FSU23 et de décider de l'échéancier qui sera arrêté pour faire parvenir les propositions d'organisation de la semaine scolaire à l'initiative des communes et des conseils d'école à la DASEN.

Le SNUipp-FSU 23 espère que cette réunion aura lieu le plus tôt possible à la rentrée des vacances de printemps et que tous les acteurs de la réforme y prendront part au même moment. Le SNUipp-FSU23 demande **regrette** qu'un CDEN, qui regroupe toutes les parties prenantes à la réforme soit convoqué en lieu et place de ce comité de suivi. L'Administration ne souhaite réunir un CDEN que le 13 ou 14 juin. 2/3 des membres du CDEN (8 FSU, 2 UNSA, 8 FCPE et 3 élus) ont déjà fait parvenir un courrier auprès de la DASEN, de la Préfecture et du Conseil Général pour leur signifier de voir cette instance réunie dans les plus brefs délais.